

NOM prénom

Adresse personnelle

Accompagnante d'Élèves en Situation de Handicap

À le/01/2025

Mme la Rectrice
4 Rue Georges Enesco, 94000 Créteil

Objet : demande du versement de l'indemnité REP/REP+

Madame la Rectrice,
Mme la Directrice Départementale des Services départementaux de l'Éducation Nationale

Actuellement accompagnante d'élèves en situation de handicap affectée au PIAL n°, j'ai été (et je suis) AESH affectée dans un établissement REP ou REP+ de l'académie au cours des années 2021 à 2022 :

Liste des établissements entre le 01/01/2021 et 31/12/2022:

À ce titre, et comme l'ensemble de mes collègues affectés en éducation prioritaire, j'introduis auprès de vous une requête afin d'obtenir le versement de l'indemnité REP/REP+ en application du décret n°2015-1087 du 28 août 2015. En effet, le cadre jurisprudentiel vient d'évoluer suite à des arrêts rendus par la cour administrative d'appel de Paris (CAA Paris, 8 novembre 2024, n°23PA00613, n°23PA00647, n°23PA00648, n°23PA00649, n°23PA00650, n°23PA00651, n°23PA00652, n°23PA00653, n°23PA00654), le juge d'appel reconnaît le principe d'antériorité du versement de l'indemnité avant son versement intervenu au 1^{er} janvier 2023 suite à l'arrêt Fédération SUD éducation du 12 avril 2022 (CE, Fédération SUD éducation, 12 avril 2022, n°452547).

Uniquement REP+ : Je demande que me soit également versée la part variable de l'indemnité REP+ pour les années demandées.

En conséquence de ce qui précède, je vous demande le versement de€ et le versement d'intérêts moratoires et d'indemnité de retard sur la base du taux d'intérêt légal, en vertu de la circulaire du budget n°140 du 24 octobre 1980.

Veuillez trouver ci joint les contrats de travail pour les années concernées.

Signature